Discours du préfet, à l'occasion de l'assemblée générale de l'association départementale des maires des Hautes-Pyrénées
le 17 octobre 2011

Cette rencontre Mesdames et Messieurs les maires est un moment traditionnellement privilégié, mais cette année plus qu'à l'accoutumée, puisque je sais que l'on a beaucoup fait parler le préfet durant les mois qui précédèrent le dimanche 25 septembre dernier. On lui a prêté beaucoup d'intentions et de paroles, d'une façon sans doute honnête et légitime, mais il était temps que je sois autorisé à m'adresser directement à vous pour vous livrer quelques réflexions sur les sujets qui concentrent vos interrogations : je veux bien sûr parler de l'intercommunalité et des finances publiques, thèmes que nous venons d'évoquer, lors de l'assemblée générale, avec certains d'entre vous.

Avant cela je souhaite vous adresser un message plus personnel qui me tient à cœur. Dans cette époque bien singulière où des indignés manifestent leur rejet des élites et des notables les liant, sans nuance, aux forces de l'argent, vous êtes, Mesdames et Messieurs les maires, l'expression exemplaire du contraire, d'un service désintéressé au bien public qui est, par bonheur, d'autant plus reconnu dans ce département que 9 communes sur 10 ont moins de 600 habitants ce qui permet aux Hauts-Pyrénéens, presque individuellement, de vous connaître dans vos communes respectives, de percevoir et d'estimer votre action.

Il suffit de vous observer, d'écouter la passion que vous manifestez lorsqu'il s'agit d'accompagner l'intérêt général de votre commune, d'apprécier la connaissance que vous avez de vos administrés, de leur famille, pour se demander d'où vient cette folie moderne de ne jamais mettre à l'honneur les valeurs républicaines et démocratiques qu'exprime la volonté de ceux, parfois modestes, qui ont choisi de servir la communauté humaine et l'intérêt général.

Quelle inclinaison intellectuelle frelatée, d'inspiration anarchiste, que de réduire toutes les élites à la seule déviance de quelques unes alors que celles dont on ne parle pas, de loin les plus nombreuses, donnent, dans l'indifférence collective, leur temps, leur intelligence, leurs talents et leur énergie au service des autres et de la connaissance.

La surconsommation des informations - qui nous viennent d'un horizon mondial et qui sont partagées en temps réel, sans recul, sans mise en perspective et toujours en sacrifiant l'objectivité au sensationnalisme - aggrave cette tendance qui apparaît comme l'expression d'une facilité un peu décadente, dangereuse pour nos démocraties.

Pour la combattre au quotidien, sur nos territoires, vous êtes là, avec la vie communale qui n'échappe à aucune de vos attentions, à aucun de vos engagements et à aucun des sacrifices familiaux que, trop souvent, votre mandat impose. Le représentant de l'Etat a le privilège et l'honneur de vous dire, lors de cette rencontre annuelle, sa reconnaissance, ainsi qu'il a le devoir de vous exprimer ses remerciements pour le travail que vous faites au service de notre Pays et de nos concitoyens.

Oui les 36 682 communes sont une chance pour la France, d'abord à cause de la richesse humaine que vous constituez vous, à titre personnel, et du dévouement que votre proximité exprime auprès de nos concitoyens, mais c'est aussi un immense challenge de composer cette belle singularité historique, unique en Europe, avec la nécessité de garantir ce que je nomme « la compétitivité territoriale » de la France, laquelle est confrontée, avec d'autres, à de nouvelles exigences, à de nouveaux enjeux, à de nouvelles contraintes.

Pratiquant ce métier depuis bientôt 20 ans, j'y suis rentré la même année que celle où a été traduite, pour la première fois dans la loi, la notion de « communautés de communes », en 1992. Comme tant d'autres j'en ai appréhendé rapidement la difficile mise en œuvre, il manquait une définition plus ambitieuse des compétences et des objectifs, c'est la loi dite « Chevènement » de 1999 qui allait donner un souffle salutaire à cette ambition.

Mais en 1999 pas plus qu'en 1992, malgré les efforts pédagogiques et les aubaines financières de DGF qui les accompagnèrent, auxquelles vous n'avez pas été insensibles, j'ai toujours constaté, dans les expressions successives, souvent virulentes, que l'intercommunalité était toujours perçue et vécue comme une fatalité, jamais comme une chance.

Ce constat fait, la question qui vient immédiatement à l'esprit en découle : quelles raisons expliquent et animent ce destin si singulier qui semble attacher un sentiment d'opposition ou de fatalisme à toutes les réformes qui touchent à l'intercommunalité ? Quel signe indien engendre cette malédiction ? Je n'ai pas de réponse lumineuse à cette question car chaque fois qu'une réforme de l'intercommunalité a été votée par le Parlement, quelle que fut sa majorité politique, l'explication de son rejet a été différente et a toujours trouvé ce que l'on croyait être une bonne justification.

Sans doute imprégnée par ce mystère, la nouvelle loi n'a pas échappé à cette règle, elle a rencontré de nombreux opposants et focalisé de nombreuses critiques. Le préfet ne souhaite pas la mener isolément, car je n'ai ni la volonté d'imposer, ni l'outrecuidance de penser détenir la vérité, dès lors que le sentiment partagé, à commencer par vous, est que le projet n'est pas celui qui convient au département. J'aurais dans la conduite de la réforme proposée par la loi du 16 décembre 2010, une approche d'ouverture renforcée conformément, d'ailleurs, aux dernières orientations de Monsieur le Premier Ministre.

Mais je veux tout de suite vous délivrer d'un suspens, si l'on veut être ambitieux, même si une réforme de la loi laissait beaucoup plus de temps à la concertation, un consensus sera difficile voire impossible sur ce sujet, si vous n'avez pas la volonté de construire un projet balayant la crainte et les intérêts personnels.

Nous ferons donc évoluer le schéma au gré des aspirations que vos représentants à la commission départementale de la coopération intercommunale me proposeront pour simplifier, quand même, une carte départementale qui compte aujourd'hui, comme je vous l'ai dit l'an dernier : une agglomération ; 36 communautés de communes ; 35 syndicats mixtes ; 17 syndicats à vocations multiples ; 28 SIVOS ; 61 syndicats à vocation unique et 22 communes isolées.

Dans un avenir qui n'annonce pas de richesses nouvelles et infinies, vous devez admettre, avec moi, comme citoyen autant qu'élu, que la coopération intercommunale doit proposer une organisation plus cohérente et plus forte qui favorise un processus continu de simplification, de rationalisation, de lisibilité, tout en constituant un espace de réelle solidarité. Le temps des communes riches qui ignorent les communes pauvres tout en faisant semblant de les défendre dans une coopération de façade apparaît définitivement révolu.

L'intercommunalité de demain est une intercommunalité solidaire autour de projets responsables, c'est à dire de projets dont on aura mesuré l'intérêt collectif, en même temps que le coût de fonctionnement, et cela très en amont, au moment même où s'effectue le tour de table pour obtenir les aides nécessaires à l'investissement. Le travail est immense et, dans son appréhension, il nécessite la connaissance intime que vous avez des territoires, votre volonté de faire, votre capacité de convaincre. Mais il a aussi besoin d'audace, de plus d'audace intercommunale. Ces enjeux supposent une approche collective, une approche nourrie de vos propositions et de votre intérêt pour inscrire, dans la modernité, ce département riche d'un potentiel qui n'est pas encore totalement exploité.

Notre Etat est fragilisé par sa dette. Même lorsqu'il en a l'ambition, et la réussite, pour réduire, en 2011, son déficit public à 5,7 % du PIB, on doit bien reconnaître qu'un Etat qui consacre son premier poste de dépense au remboursement de ce que l'on nomme « la charge de la dette », n'est pas en bonne santé ; les cassandres diraient que « le pronostic vital est engagé ». Mais la santé des collectivités locales n'est guère meilleure, leur endettement a augmenté de 20 % en trois ans et elles éprouvent, désormais, de réelles difficultés auprès de leur préteurs, difficultés que la caisse des dépôts et consignation va en partie amortir en consentant, comme elle l'a fait en 2008, trois milliards d'euros de disponibilités.

Dans un contexte inéluctable de restriction des moyens, l'intercommunalité n'est pas un sujet à courte vue, qui répondrait à un jeu tactique ou individuel ; c'est au contraire, j'en ai la conviction, une nécessité qui va emporter des conséquences durables auprès desquelles va se jouer, assez vite, l'avenir des territoires.

L'intercommunalité doit permettre une meilleure « priorisation » des projets, une meilleure analyse de leur intérêt et de leur coût ; l'intercommunalité doit éviter la concurrence des équipements entre collectivités, équipements que nous finançons collectivement par l'impôt. Il en va de l'équilibre de vos budgets, il en va de la viabilité et de l'efficience des compétences et des services que vous souhaitez garder de façon raisonnée et consensuelle.

Deux questions doivent vous venir en tête et je sais qu'elles vous hantent de plus en plus : que pourrai-je assumer financièrement ? Qui m'aidera ? Pour y répondre, ayez une pensée positive pour l'intercommunalité, sans présumer de ce qu'elle deviendra dans les années à venir, seule l'intercommunalité sera susceptible, sur des espaces plus vastes avec des leaderships plus affirmés, de disposer d'une aptitude à obtenir des financements qui seront plus rares.

Je peux me tromper, mais il me semble, dans ce contexte, que ce n'est pas la coopération intercommunale qui devrait nourrir votre inquiétude mais plutôt la tentation de l'immobilisme.

N'ayez pas, non plus, le réflexe de répondre à cette inquiétude d'une façon trop facile en disant « *l'Etat ne nous aide pas* », car l'Etat c'est nous tous, L'Etat n'est pas placé au dessus de nous avec ses pommes d'or du jardin des Hespérides qu'il garde sans partage ; il constitue, comme vos collectivités, une partie de notre Nation et de notre République. En 2010, L'Etat a donné à ce département, 336 millions d'euros de concours financiers dont 147 millions de DGF auxquels il faut ajouter 6 millions de DETR.

Qu'en sera t'il demain ? Il en sera, ce que notre croissance économique permettra et, à cet égard, nous avons tous un devoir national, celui de l'effort et de l'optimisme.

Optimisme je n'ai pas trouvé un plus beau mot pour conclure.

Merci de votre écoute.